

CHAMBRY A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION

Nous possérons de Chambry un cahier de doléances (1) connu pour ses accents tragiques et l'exposé pitoyable de ses misères. Bien conservé, écrit d'une grande écriture penchée sans fioritures excessives, mais avec un nombre important de fautes d'orthographe, il tranche sur le ton des cahiers des paroisses environnantes. De Crécy-en-Laonnois à Chivres, de Laon à la vallée de la Serre, la plupart des cahiers de doléances sont bâtis sur un même modèle, diffusé probablement à partir de la ville. Chambry, lui, garde des accents spontanés. Mais laissons à une rencontre ultérieure le soin d'étudier, en détail, ces documents dont on n'a peut-être pas suffisamment fait cas jusqu'ici.

Ce qui frappe, dans le cahier de Chambry, c'est l'exposé systématique de sa situation : le village se compose de 22 feux dont « six femmes veuves chargées de famille, n'ayant que leurs bras ». Un petit village, donc, (on compte, en 1760, 57 habitants pour 21 feux) et dont, semble-t-il, la situation sociale n'est guère florissante. En effet, les habitants se plaignent de ne point posséder de propriétés ; le seigneur et plusieurs communautés ecclésiastiques se partagent l'essentiel du terroir. De plus, le village paie 1.346 livres et 14 sous d'imposition royale.

Vient ensuite l'exposé des problèmes les plus aigus. En premier, la route de Laon à Marle, très fréquentée, est en mauvais état. Or, que fait le passant lorsqu'une route est mal entretenue ? Il passe de part et d'autre et les champs qui la bordent se trouvent notablement détériorés.

Ensuite, les terres, trop sableuses, ne peuvent être, dit le texte, « dépouillées de bled froment ». Les ressources étant maigres, le village dispute âprement à deux fermes voisines (Hordevoye et Puisieux sans doute), un pâturage dont on aura l'occasion de reparler.

Enfin, un presbytère a dû être construit, les combles de l'église ont dû être réparés et les habitants de Chambry n'ont pas encore acquitté leurs dettes.

(1) Arch. dép. de l'Aisne, Bailli. du Verm. 19. Toutes les cotes suivantes sont celles des Arch. dép. de l'Aisne.

Si ces problèmes sont ressentis de façon aussi aiguë, c'est que le village vit uniquement de la terre. Point de commerce (quelques aubergistes seulement), point d'industrie. Or, la plus grande partie des productions est dirigée vers la ville sous forme d'impositions ou de taux de fermage (2). Le dernier paragraphe du cahier est particulièrement émouvant :

« La consternation est générale, peu d'espoirs. Eloignés de tout secours, nos plus riches propriétaires qui ne participent à aucune charge locale, l'Etat ecclésiastique qui possède la moitié du terroir, consomment le meilleur de nos productions dans la ville. Que peut-il nous rester ? »

Tels sont, rapidement exposés, les termes de ce cahier de Chambry. Il est, certes, particulier ; il est révélateur. Encore fallait-il pouvoir confirmer et comprendre son contenu : une série de documents, conservés aux Archives départementales, nous ont permis de le faire. Au delà de la simple compréhension de ce texte curieux, se posait le problème de l'étude monographique d'une paroisse. Les grandes synthèses peuvent être remarquables, elles ne sont alimentées et animées que par des études précises et locales ; c'est du moins ce que nous avons formulé dans une récente conversation avec le professeur Goubert, dont la thèse a largement inspiré notre travail (3).

Quelle devait être la physionomie de Chambry à la veille de la Révolution ? Le présent ne nous aide guère. Chambry a entièrement brûlé, son église mise à part, en 1814 ; tout le patrimoine immobilier est donc postérieur à cette date-là. Mais il faut se l'imaginer toujours comme un village rue, aux toits de chaumes, (d'où tirerait son origine le nom du village ?), s'étirant de part et d'autre du ru de Barenton, le long de la route de Laon à Marle. Autour du village, les jardins attenant aux maisons, et au-delà, les lanières des champs. A la périphérie du terroir, et surtout vers Athies, des bois. A proximité d'eux, le château, dont l'allure extérieure était plutôt celle d'une grosse ferme. Puis, loin vers le Nord, la ferme de la Commanderie de Puisieux au milieu de ses terres. Vivant une vie autonome, elle ne sera rattachée à Chambry que bien plus tard. Voilà, du moins, ce que nous suggère encore maintenant la carte topographique (4).

Les rôles de taille de l'Election de Laon (5) décrivent briè-

(2) Voir les séries des Archives de l'Aisne - G 173, 562, 604, 1022, 1463, 1469
1847 et H 56, 207, 1605.

(3) Beauvais et le Beauvaisis, thèse de doctorat de lettres, SEVPEN, 1960.

(4) On a utilisé la carte au 1/20.000^e, conservée par les Arch. dép. de l'Aisne.

(5) C. 212.

vement Chambry et Puisieux pour l'année 1769. Pour Chambry, on indique :

- 20 feux,
- 6 charrues,
- 30 arpents de prés,
- 48 arpents de bois.

Pour Puisieux :

- 1 feu,
- 7 charrues,
- 7 arpents de bois.

La charrue est, ici, non point l'instrument de travail, mais une unité de mesure de surface. La mesure est variable selon les régions ; ici, elle correspond à une soixantaine d'ha. environ. Quant à l'arpent, il vaut approximativement 1/2 ha (6). La physionomie de Chambry apparaît donc bien différente de celle de Puisieux ; le petit village d'une cinquantaine d'habitants exploite un terroir de quelques 360 ha + 15 ha de prés et 24 ha de bois ; alors que la ferme de Puisieux est exclusivement vouée à la culture, sur plus de 400 ha.

Il aurait été particulièrement intéressant de pouvoir disposer d'une gravure ancienne de notre village. Nous ne possédons qu'un relevé de bornage entre Chambry et Athies (7). Le document est beau, avec cette précision et cette conception très artistique des plans et arpentages que l'on avait à cette époque-là. Mais la portion de territoire intéressée est restreinte, et le renseignement reste trop partiel. C'est donc à une documentation exclusivement écrite qu'il faudra s'adresser pour avoir une idée du rôle et de la constitution du village de Chambry.

Un mémoire, non daté et non signé, concernant l'entretien de la chaussée de Laon à Marle, nous donne quelques informations intéressantes (8). Par son contenu, nous pouvons dire que le texte est postérieur à 1750. En effet, on y parle de l'abandon du droit de péage perçu par le seigneur du lieu, et l'acte qui confirme ce fait date de 1743. Voici comment ce texte présente Chambry :

« Ce village est coupé par un ruisseau qui le traverse. Ce ruisseau et le marais qui l'avoisine prend sa source dans la forêt de Samoussy, passe à Athies, puis à Chambry, de là par les Barenton où il va tomber dans la Souche. Ce

(6) Curé : 8^e 1475 (Arch. Aisne).

(7) G. 150 (Arch. Aisne).

(8) Arch. Laon. D D 25 (déposées aux Arch. de l'Aisne).

marais, principalement à Chambry, est presque inaccessible même dans les plus grandes sécheresses.

Il se réunit à Chambry deux grandes routes pour venir à Laon et pour pénétrer plus avant ; il n'y a pas de détour et il faut nécessairement passer par Chambry. Ces deux routes sont celles de Marle et de Pierrepont. La route de Marle à Laon est la communication de la Flandre à la Champagne, celle de Pierrepont à Laon est le passage nécessaire de Philippeville, de Givet et de Rocroi, pour passer du côté de Paris ; ce passage est le débouché de toute la Thiérache.

Les villages qui passent à Chambry pour venir à Laon sont les nourrices de plus des deux tiers de cette ville et du pays pour les blés, bœufs, œufs, volailles, etc... Les habitants du delà de Chambry viennent à Laon pour y chercher justice, c'est de ce côté que se trouve la principale partie du diocèse... ». (8 bis).

Voilà donc précisée la situation de Chambry : un village comme tant d'autres, mais placé sur un embranchement de voies de communications particulièrement importantes, tant sur le plan stratégique que sur le plan économique. On verra plus tard s'il peut s'en féliciter....

En ce qui concerne la structure sociale du village, nous disposons d'une source précieuse : les rôles d'imposition pour la construction ou la réparation des presbytères (9). Ces documents concernent une période couvrant la deuxième partie du XVIII^e siècle, et ont pour objet de fixer la somme due par les propriétaires du sol et les habitants des paroisses pour réparer ou construire les presbytères, les églises ; plus rarement la maison d'école ou quelque réalisation d'utilité publique comme le curage d'une rivière ou l'aménagement d'un puits. Or, ce qui est fort intéressant, c'est que ces rôles concernent tout le monde, privilégiés et non privilégiés. C'est donc un point de départ exceptionnel pour connaître, de façon précise, la structure sociale d'une paroisse. Pourtant, on le verra, il ne faut pas suivre toutes les indications à la lettre, elles sont souvent falsifiées ; d'autre part, la liste mêle souvent résident et non résident et n'indique pas toujours, d'une façon précise, pour quels biens on se trouve imposé. Beaucoup de liaasses se bornent à mentionner « pour fonds », sans plus de détails, ce qui en limite évidemment la souplesse d'utilisation. Il ne faut pas, bien sûr, se contenter de ces rôles seuls et l'on doit pra-

(8 bis) Il est intéressant, au passage, de noter que l'aire d'influence actuelle de Laon (vaste ellipse vers le N.E.) semble déjà précisée à la fin du 18^e s.

(9) Arch. Aisne. Séries : C. 164 à C. 189.

tiquer des recouplements avec d'autres documents pour tirer au clair ces imprécisions.

S'il est capital de pouvoir disposer d'une telle source pour l'étude d'une paroisse, notons, au passage, combien il serait également intéressant de faire une étude d'ensemble sur plusieurs paroisses. Nous ne possédons pas ces rôles pour tout le département, tant s'en faut ; mais la localisation sur un relevé cadastral montre les régions pour lesquelles le document existe, et dont l'étude serait sûrement révélatrice : le SISSONNAIS, la région d'AUBENTON, du NOUVION-EN-THIERACHE, SAINT-SIMON, LA FERE, les collines du LAONNOIS, le TARDENOIS, CHATEAU-THIERRY.

En ce qui concerne Chambry, le rôle est particulièrement bien fait (10). Il se divise en trois parties : propriétaires forains, propriétaires taillables et taillables non propriétaires.

Voyons d'abord les propriétaires forains à Chambry. Pour chacun d'eux, on indique généralement :

- la surface possédée,
- le revenu procuré,
- le nom du tenancier qui cultive la terre,
- le montant de l'imposition.

La surface est estimée en jallois, soit 61,28 ares pour un jalloi. On se rend vite compte que la propriété est fort morcelée : l'un des bien-fonds les plus importants est celui de la veuve du sieur Lambert, 34 jallois (soit une vingtaine d'ha) ; ceci mis à part, le domaine du seigneur de Chambry. Il a refusé de donner l'état exact de ses propriétés, on verra pourquoi. Mais, grâce aux rôles des vingtièmes on a pu l'imposer pour 1.740 livres. Etant donné que l'on comptait un revenu de 10 livres pour 1 jalloi de terre cultivable, cela nous donne une centaine d'ha, mais il faut pondérer ce chiffre du fait que le seigneur possédait une partie des marais et des terres boisées dont le revenu est loin d'être comparable.

Outre le fait que les surfaces appropriées ne sont pas toujours déclarées, il faut nuancer certaines déclarations. En effet, la comparaison du rôle et de certains procès-verbaux de ventes de biens nationaux montre que les biens d'églises sont assez souvent estimés à la moitié de leur réelle valeur. Les fraudes fiscales ne datent pas d'aujourd'hui !

En tout, 47 propriétaires forains, possédant chacun quelques jallois ; parmi eux, des ecclésiastiques, des nobles, des

roturiers. Il était intéressant de connaître la proportion de chacun d'eux.

L'étude du rôle montre que la propriété noble est importante, la moitié du revenu total déclaré, semble-t-il. Elle se compose essentiellement des terres de Monsieur de Chambry ou de membres de sa famille, comme les de Hédouville de Sainte-Croix. Qui est ce seigneur de Chambry ? On sera bref, l'étude détaillée ayant été faite par M. de Sars (11). La famille s'appelle de Flavigny et avait acquis la seigneurie de l'abbaye St-Jean de Laon à la fin du XVI^e siècle. Par la suite, on lui contestera ses droits réels à la noblesse. Quoi qu'il en soit, à chaque génération, un dénombrement précis de la seigneurie était remis à l'Abbaye St-Jean de Laon. L'évolution de la famille est caractéristique des membres de la noblesse des XVII^e et XVIII^e siècles : les aînés servent dans l'armée du Roi, les cadets dans l'Eglise. On vote dans l'ordre de la noblesse aux Etats Généraux, on émigre à la Révolution. A la Restauration, les de Flavigny reviennent, retrouvent en grande partie leurs biens et occupent des postes élevés dans l'administration. Au milieu du XIX^e siècle, les biens seront dispersés par les partages successoraux.

La seigneurie de Chambry était loin d'être importante : elle consistait en un ensemble de droits plus ou moins désuets et en des propriétés évaluées à 71 ha 33, d'après le dénombrement du 11 septembre 1786 (12). Faisait partie de l'ensemble, la maison seigneuriale de Malaise, dont il ne reste plus trace aujourd'hui.

Bien que petit propriétaire, le seigneur de Chambry avait un rang à tenir et défendait âprement ses sources de revenus. Pendant longtemps, il avait joui d'un droit de péage sur la chaussée de Laon à Marle sans que beaucoup de preuves le justifient. Aussi, un arrêt du conseil royal du 10 décembre 1743 supprima-t-il ce droit (13). On en verra les conséquences.

Si la noblesse supporte la plus grosse partie des frais pour la contribution à la construction du presbytère et montre sa mauvaise humeur, l'état ecclésiastique, d'une façon contradictoire, participe le moins : un peu moins d'un quart du revenu déclaré, alors que le cahier de doléances dit expressément que le clergé possède la moitié du territoire. Si nous ne pouvons faire confiance aux chiffres avancés, du moins pouvons-nous évaluer la part des participants.

(11) Maxime de Saxe, *le Laonnois féodal*, T. I, p. 431-6, et T. V, p. 340-8.

(12) Arch. Aisne : H. 56.

(13) C. 332.

Les trois grandes abbayes de Laon, Saint-Vincent, Saint-Martin et Saint-Jean interviennent pour le tiers dans les possessions ecclésiastiques ; la cathédrale, son chapitre et ses chanoines pour le quart. Dans le reste, il faut citer l'Hôtel-Dieu de Laon, les fabriques de St-Julien, Ste-Benoîte et le couvent des Minimes ; Puisieux et le Sauvoir, enfin, pour une très faible part, l'abbé de Villers-Cotterêts. On notera la dépendance étroite de Chambry vis-à-vis de la ville de Laon. Si, aujourd'hui, le village va chercher ses revenus à la ville, autrefois, Laon tirait ses revenus du village, les baux de fermages en témoignent.

La propriété roturière est-elle importante ? Elle est délicate à établir, car les seuls noms restent un indice aléatoire. Elle concerne le quart du revenu total déclaré par nos propriétaires fonciers. Parmi eux, on distingue un certain Turquin, de Vaux, fermier de la Grange l'Evêque, pour le compte de l'Evêché, et qui rachètera le domaine lors de la vente des Biens nationaux (14). Il intervient fort peu, pour un revenu d'une centaine de livres. Mais son cas est révélateur. Il sera l'un de ces laboureurs bénéficiaires des changements révolutionnaires.

Tels sont les propriétaires forains de Chambry. Un petit nombre de nobles, un nombre plus important d'ecclésiastiques, quelques roturiers dont tous ne sont pas des bourgeois. Au total, une poussière de propriétés cultivées par vingt-deux familles.

Celles-ci sont-elles propriétaires ? Il existe effectivement, selon notre rôle, une propriété villageoise concernant dix noms. Elle sera rapidement étudiée. En effet, mise à part la veuve Prudhommeau, qui possède 6 jallois et Charles Maillet dont on ne cite d'ailleurs pas la surface de terre possédée, nos propriétaires n'ont en tout et pour tout que la maison qu'ils habitent. Encore pour celles-ci paient-ils au seigneur le cens recognitif du droit féodal soigneusement consigné dans chaque dénombrement. De plus, étant taillables, ils voient leur imposition majorée d'une quantité proportionnelle à la taille qu'ils paient. C'est donc un impôt sur un impôt ! Exemple criant de l'injustice fiscale sous l'Ancien Régime (14 bis). Parmi les taillables propriétaires, nous reconnaissions des noms consignés dans le cahier de doléances. Pierre Larzillière, le syndic et Etienne Cologne, son adjoint. Pour le premier, notons que sa descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

(14) Q. 534, n° 1.

(14 bis) Les Français et l'Impôt sous l'Ancien Régime. Hincler : *Questions d'histoire*. (Flammarion).

Devons-nous plaindre les taillables non propriétaires ? Ils paient une contribution calculée sur le montant de leur taille. La plupart sont des gens peu imposés et donc sûrement peu aisés. On en compte huit, chiffre important à l'égard d'un village de vingt-deux feux. Deux autres sont sûrement moins à plaindre, Denize et surtout Joseph Lhotte. Avec Etienne Collonge et Denize, Lhotte est le plus gros fermier du village, les rôles d'imposition pour les corvées nous le confirment (15). A la veille de la Révolution, il cultive au moins 90 jallois à Chambry, de différents propriétaires. En 1788, il est collecteur de la corvée. En 1789, il est porteur, avec Collonge, du cahier de doléances et de son procès-verbal au chef-lieu de bailliage, c'est-à-dire Laon. Enfin, en 1791, il est maire de Chambry. Comme ce Turquin, dont on parlait plus haut, il est l'un de ces coqs de villages possédant peu ou rien à la veille de 1789 et qui vont tirer profit de la « grande tourmente » révolutionnaire.

Mais nous n'y sommes pas encore. A la veille de la Révolution, notre petite communauté connaît des problèmes, retentissants à son échelle. Le débat le plus animé a été sûrement celui occasionné par la construction du presbytère. Cet épisode révèle non plus seulement des problèmes sociaux, mais tout simplement des aspects de la vie quotidienne. Et d'ailleurs aurait-on pensé à un presbytère si les passions humaines ne s'en étaient mêlées ? Une lettre du subdélégué de Laon, datée du 17 juin 1784, et adressée à l'Intendance de Soissons, nous apprend toute l'affaire (16).

Chambry n'ayant point de presbytère, les curés qui officiaient, résidaient à Laon. Mais il y a 4 kms de Laon à Chambry et les jours d'intempérie ils se voyaient dans l'obligation de rester sur les lieux. A ce que dit la lettre, ils « ...avaient le talent de se faire aimer et respecter du seigneur de ce lieu qui leur donnait asile lorsque les mauvais temps les empêchaient les dimanches et fêtes de revenir à Laon après les offices. Le révérend Piercourt est, au contraire, d'un caractère si inquiet et tellement tracassier que qui que ce soit ne veut lui donner le couvert dans l'intervalle des offices et qu'il est obligé de manger un morceau de pain dans son église. »

On a même pensé se débarrasser de cet importun personnage, ses supérieurs hiérarchiques les premiers ; mais on a eu peur que ce curé ombrageux ne se fasse plus d'ennemis ailleurs ! Or, cela fait deux ans que le curé insiste

(15) C. 550, C. 572.

(16) C. 104.

et menace pour l'avoir un presbytère qu'on ne peut décentement lui refuser.

Mais, en fait, qui s'y oppose ? Le subdélégué avance deux arguments solides :

« Comment faire supporter à 16 habitants, dont la plupart sont dans l'indigence, une dépense qui sera au moins de cent louis ? »

Sans doute viendrait-on à bout des réticences villageoises si le seigneur, lui-même, n'en prenait la tête :

« J'ai différé jusqu'ici, dit le subdélégué, ...à cause de l'opposition du seigneur de Chambry, cousin germain de M. de Hédouville de Sainte-Croix, qui est chargé de famille et qui n'est point opulent. »

On a vu qu'effectivement Monsieur de Flavigny ne vivait pas dans l'opulence ; les ressentiments personnels aidant, il va faire de son mieux pour monter les paysans contre cette réalisation ; et quand les travaux seront commencés, il se refusera obstinément à faire état de ses biens pour payer sa contribution. De guerre lasse, l'Intendance de Soissons aura recours aux rôles du vingtième pour obtenir le renseignement désiré (17). Mais, le seigneur comme les villageois refusent de payer encore deux ans après et de livrer l'état exact de leurs propriétés. On allègue que la construction n'est pas conforme au devis. On cherche mille raisons. Et les lettres du subdélégué montrent à quel point la situation est devenue tendue (18). Voici un extrait de celle du 28 février 1786 :

« Les presbytères me désolent, monsieur, depuis longtemps.. Rappelez-vous, s'il vous plaît, les désagréments que m'ont donné ceux de Brunehamel, de Mézières-sur-Oise, de Condé-sur-Suippe et de Montaigu. Mais celui de Chambry, dont il est question depuis quatre ans et dont je ne verrai présomptivement pas la fin, met le comble à mon dégoût... »

Le subdélégué ne doute point qu'au-delà de la résistance opiniâtre des habitants, il n'y ait l'influence du seigneur et il se plaint vivement de ce dernier. Seule une ordonnance autoritaire émanant de l'intendance de Soissons permettra de mettre un terme à cette longue affaire (19), et, sans doute aussi, le changement du curé apaise-t-il un tant soit peu le conflit. En 1786, le curé Mauclerc assiste à la visite du presbytère enfin achevé. Il y a là le village assemblé

(17) C. 104.

(18) C. 105.

(19) C. 105.

avec son maire (19 bis), Jacques Mire, et le seigneur. La maison scrupuleusement décrite dans le procès-verbal (20) est fort simple. Au rez-de-chaussée, un couloir sépare la chambre de la cuisine. Les deux pièces ont respectivement 17 pieds 3 pouces de long et 12 pieds 3 pouces de large. La chambre a deux croisées, alors que la cuisine n'en a qu'une, donnant sur le grand chemin, et comporte une cheminée et un four. Du couloir, un escalier conduit au grenier. C'est, indique le procès-verbal, la dimension que l'on peut exiger d'un village de 20 feux. Et il ajoute « Monsieur le Curé s'en est trouvé content. »

L'affaire ne s'est pas terminée sur une aussi belle note, et longtemps après on se refusera encore à payer les sommes dues. Cependant, le gros de l'orage est passé, et il faut maintenant s'occuper d'un autre problème. C'est le curé Mauclerc qui sert de secrétaire dans une lettre à l'intendance de Soissons (21) : la charpente de l'église est totalement ruinée ; d'autre part, les travaux de la route de Laon à Marle ont amené la disparition du mur du cimetière qui formait digue contre l'écoulement des eaux. Il faut dire que l'église est bâtie près du ru de Barenton, dont le cours est très marécageux. D'où une humidité dangereuse. La revendication adressée par les villageois est instructive : ordonner « la reconstruction de la charpente de la nef aux frais et dépens des propriétaires des biens de ladite paroisse... », et remédier « à son insalubrité... en ordonnant une corvée à des laboureurs circonvoisins pour rapporter des terres à raison du défaut total de laboureurs dans ledit lieu et prendre des manœuvres chez les suppliants. »

On note, en passant, la valeur donnée au terme de laboureur dans ce texte. On fait allusion très nettement aux locataires de Puisieux, Hordevoye et Pré-Robert, qui sont de grosses exploitations à gros revenus. Puisieux, seule, a la même surface que le terroir de Chambry et le prix de fermage de l'une est supérieur aux revenus procurés aux propriétaires par tout le terroir de l'autre. On voit ainsi à quelle catégorie d'agriculteurs était réservé le terme de laboureur.

Ce problème de l'église nous ramène à celui de la route de Laon à Marle, que l'on a déjà évoqué. On a vu combien cette route présentait d'intérêt pour Laon. Mais Chambry n'en tire aucun bénéfice. Placée trop près de la ville, le trafic ne s'y arrête guère. Par contre, l'entretien lui en in-

(19 bis) Sans doute un régisseur de domaine puisqu'il n'y a pas encore de commune.

(20) C. 115.

(21) C. 115.

combe. C'était là la signification réelle du péage perçu autrefois par le seigneur. Le texte, que nous avons déjà utilisé, accuse formellement le seigneur de n'avoir pas entretenu la route pour tirer un maximum de profit de ses droits (22). Mais, depuis l'abolition du péage, plus personne s'était chargé de l'entretien de la chaussée sur le terroir de Chambry. Aussi, ce texte anonyme (émanant probablement des milieux de Vaux, les plus proches intéressés, selon une allusion en fin de texte) pose-t-il clairement le problème : il est d'un intérêt vital pour la ville de Laon qu'un nouveau péage soit rétabli aux fins exclusives de l'entretien de la route. Le montant serait de six deniers par charrette et de trois par bête de charge. Seraient francs de tout péage les blés, les farines, les grains et les légumes. On discerne bien ici la préoccupation de la ville pour assurer son ravitaillement. Outre cela, les habitants de Laon et des faubourgs jouissent d'une immunité totale entre les rivières d'Aisne et de Serre pour toute marchandise transportée par véhicule ou bête de somme. On mesure ici un aspect de l'emprise de Laon sur la campagne environnante et dans le même temps, on constate combien Chambry devait être étranger à tous ces échanges économiques. Des travaux furent exécutés pour améliorer la route de Laon à Marle (23), mais les plaintes formulées dans le cahier de doléances montre que la question est loin d'être réglée au moment de sa rédaction.

Dernier problème mentionné : celui d'un pâturage dont le « champéage », dit le cahier de doléances, était contesté par deux fermes voisines. L'une d'elles est forcément Puisieux (24) (étudiée en détail par Maxime de Sars).

Autrefois ferme des Templiers, Puisieux était passée à l'Ordre de Malte. La seigneurie était composée d'un domaine de 470 ha, presque totalement en culture. Parmi les droits de la seigneurie, on note le droit de pâturage sur les terres de Chambry. A la fin du XIX^e siècle, ce droit de champéage ou de vaine pâture subsiste dans toute l'étendue du territoire communal, si l'on en croit la monographie écrite par l'instituteur alors en poste. D'une toute autre structure que Chambry, le domaine, mises à part quelques enclaves, était d'un seul tenant (25). D'une grande fertilité, la terre était louée à des laboureurs contre un fermage fort important et en constante augmentation pendant le XVIII^e siècle. Alors qu'au début du siècle, le fermage se paie pour la plus gran-

(22) Archives Laon. D. D. 25, déposées aux Arch. de l'Aisne.

(23) C. 538 et 928.

(24) De Saxe, le Laonois féodal, T. V, p. 641-5.

(25) Plan terrier. H. 1747.

de part en nature, on réclame de 1762 à 1787, deux mille livres annuelles et, en 1788, la ferme est louée pour 3.800 livres. Cette augmentation considérable du fermage (+ 85 %) s'inscrit dans le cadre de la hausse des prix agricoles qui caractérise le dernier siècle de l'Ancien Régime. L'augmentation du fermage est cependant supérieure à celle du froment (+ 66 %), d'où le paiement du fermage en espèces.

Suivant Labrousse et Soboul, ce serait là une des raisons du mécontentement paysan à la veille de la Révolution (25 bis). On rappelle que ce loyer était, à lui seul, presque aussi important que le revenu déclaré par les propriétaires de Chambry sur le rôle d'imposition pour les presbytères.

Puisieux n'était pas la seule propriété de l'Ordre, ni la plus grande. Il y avait encore Catillon et Bertaignemont, plus une foule de possessions disséminées dans une région qui est essentiellement située entre les collines du Laonnois et la Thiérache. Peu de jardins, sauf à Ardon ; peu de prés ; mais surtout de grandes fermes riches de la plaine céréalière. Sur ce sujet également, peu d'études ont été faites, et nous ne connaissons rien de suffisamment précis sur la répartition et la valeur des propriétés de la Commanderie de Laon. Il faudrait étudier avec précision les différentes séries conservées aux Archives de l'Aisne.

Avec la Révolution, l'Etat ecclésiastique, c'est-à-dire le corps social le plus important en richesse et en influence de notre région, a disparu complètement. Ce bouleversement reste prodigieux à qui l'examine. La noblesse, elle, a beaucoup moins souffert, et le seigneur de Flavigny, on l'a vu, retrouve ses possessions à peu près intactes à la Restauration. A défaut de voir vivre notre village sous la Révolution, il nous est possible de voir les transformations sociales intervenues avec la vente des biens nationaux.

Je n'ai pas encore, tant s'en faut, dépouillé tous les procès-verbaux de vente. C'est un travail de longue haleine. Cependant, un premier sondage concernant Chambry ne laisse pas d'être révélateur.

Sur une vingtaine de procès-verbaux (26), on peut faire les remarques suivantes :

— ce sont en majorité les habitants de Chambry qui ont racheté les terres : trois cultivateurs, deux aubergistes, un

(25 bis) A. Soboul, *La France à la veille de la Révolution*, p. 52 et ss. (Paris, 1969).

(26) Q. 534, nos 1, 17, 18, 72 ; Q. 535, no 205 ; Q. 541 no 1366 ; Q. 547, no 2311 : Q. 552, nos 3426-7-8-9, 3510 ; Q. 1238, nos 698-9, 700, 701-2-3-4-5.

citoyen, le seigneur de Flavigny lui-même. On notera le cas, fréquent, des achats en commun. Par exemple, 9 habitants de Chambry s'associent à 7 habitants de Athies et 3 de Laon pour acheter en tout et pour tout 11 jallois sur Athies et 9 sur Chambry (constituant les revenus d'un des chanoines de la cathédrale (27). Outre les habitants de Chambry, sont représentés les voisins immédiats : un laboureur d'Athies, le fermier de Pré-Robert, le fermier d'Horderoye. Autre acheteur, un marchand potier d'Urcel peut-être parent d'un membre du village. Quatre acheteurs, enfin, représentent la ville de Laon.

— On constate encore ceci : il n'est intervenu aucun changement dans la structure de la propriété rurale (28). Celle-ci n'a fait que changer de mains. Le sort de Puisieux est également caractéristique : le domaine tout entier a été vendu en une seule fois à Marie de Goyenèche, épouse d'un banquier parisien d'origine basque, qui deviendra, plus tard, baron d'Empire Etchegoyen. L'origine sociale, tout comme le destin des acheteurs de Puisieux, est exemplaire.

Ainsi, la petite et la grande propriétés s'étaient maintenues. Pour peu de temps. Le XIX^e siècle et l'abolition du droit d'affranchisement allaient non seulement accentuer un fait existant, mais également morceler la très grande propriété foncière qui s'était maintenue pendant des siècles grâce aux gens de main-morte. (Les ecclésiastiques)

Mme DOREL,
Professeur à l'Ecole normale
de jeunes filles de Laon.

(27) Q. 541/1366.

(28) C'est une des idées défendues par Soboul.